



À St-Cirgues, selon le conseil municipal du 25/11, la mairie n'a pas l'intention d'inclure dans le PLUi, de déclaration de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZADER). Dans ce cas tout projet d'EnR sur la commune doit passer par la création d'un « projet de pilotage » présidé par le Maire. Il indique que le délai officiel pour les concertations (31/12/23) serait reporté à une date encore inconnue (au jour du CM).

Trois promoteurs éoliens sont en lice sur les projets éoliens à St-Cirgues.

- **La société allemande RWE** reçue à la mairie de St-Cirgues lors du conseil municipal du 25/09/2023.
- **La société VENSOLAIR** reçue à la mairie le 07/11/2023. Cette société a des projets éoliens également sur Gorses, Labastide-du-Haut-Mont (entre Le Puech et Malbouyssou) et à Sénaillac-Latronquière. La mairie de St-Cirgues et Vensolair ont convenu la mise en place d'une concertation, d'un vote des habitants et le respect du résultat du vote (positif ou négatif).
- **La Société NEOEN** : La mairie a reçu le 22/11, un courrier indiquant que NEOEN a racheté en juillet, l'ensemble du portefeuille éolien de Cubico sur toute la France. NEOEN, liée au fond d'investissement privé (IMPALA -<https://www.impala-sas.com>), serait principalement intéressée par les projets du nord de la France. Les promesses de baux emphytéotiques signées à Laurettes/St-Cirgues avec la société « Paradis Cascadel » puis transférées à Cubico sont maintenant propriété de NEOEN et pourraient peut-être, être revendues à une des sociétés en lice à Laurettes/St-Cirgues.

La Mairie se dit consciente que NEOEN cherche uniquement à faire des profits.

Notre association pense que tout projet éolien dans le LOT, département reconnu peu venté, a un objectif strictement financier par captation des aides publiques et des tarifs garantis de rachat de l'électricité d'autant plus avantageux que la production est moindre.

La production ne peut-être qu'infime **même au parc de la Luzette** (Sousceyrac/St-Saury), point culminant du LOT car:

- La vitesse moyenne de vent à 160 m de hauteur est identifiée à la Luzette comme très modérée (entre 4 et 6m/s) sur la carte météo-France du fascicule départemental (DREAL 2021). Donc vitesses encore plus faibles à St-Cirgues, Laurettes, Gorses, ...
- La copie des facturations basées sur des relevés de compteur n'est toujours pas portée à la connaissance des habitants et des élus, laissant penser que les gérants du parc ne sont pas très fiers de la production !
- La production affichée sur la base de données (<https://data.enedis.fr/pages/production-electrique-par-filiere-contenu/>, Cantal, St-Saury), interroge grandement car elle correspond à un facteur de charge (rendement annuel des éoliennes) de 30%, valeur exceptionnelle obtenue sur les sites les plus ventés de France pour lesquels les vitesses moyennes de vent sont entre 8 et 10 m/s à 160m de hauteur.
Se pose alors la question : Qui vérifie les données de productions déclarées par les gérants des parcs éoliens sur la base de données enedis ?

Le Conseil Municipal St-Cirgues a réaffirmé sa volonté de Travailler avec Vensolair, société française filiale de la Compagnie National du Rhône (CNR). Nous pensons que Vensolair, tout comme NEOEN, cherche avant tout à capter les subventions et financements publics.

La planète, l'écologie, la protection des habitants important peu à Vensolair (et semble-il à plusieurs mairies):

- Aucun scrupule aux déboisements (projets de St-Cirgues, Laurettes, Gorses, ...) malgré l'importance reconnue des surfaces boisées pour la biodiversité, la capacité à capter du CO2, la capacité à générer et à attirer des nuages, à protéger le climat.
- Aucun scrupule à porter atteinte aux espaces protégés (milan royal, chauve-souris) et à la biodiversité en faisant appel à une soi-disant « Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur (RIIPM) » même pour une production espérée dérisoire.
- Aucun scrupule à porter atteinte à la santé des habitants de nombreux hameaux situés à moins de 1000 m des éoliennes envisagées. Les habitants du Haut-Ségala méritent pourtant le même niveau de protection sanitaire que les allemands. Ils sont en passe d'être sacrifiés par l'administration et par les promoteurs.

À Gorses, Une Permanence d'information de Vensolair à propos exclusivement du projet éolien de Gorses s'est tenue le 24/11 de 17h à 20h et le 25/11 de 9h-12h à la salle des fêtes, après une **annonce faite trois jour avant la permanence, témoignant d'une volonté d'information la plus discrète possible,** inadmissible et non respectueuse des habitants.

Seule la zone entre Goutepeyrouse et Mergouillac était présentée, résurgence, là encore, d'une des Zones de l'ancien projet de ZDE de 2012 abandonné après plusieurs études commandées par l'ancienne Com.Com du Haut-Ségala concernant la faisabilité de projets éoliens sur son territoire ; études qui avaient abouties aux conclusions extrêmement réservées du rapport « Jourdain ».

Malgré cela, le projet renaît !

Nous pensons que si la zone à proximité de Campendu n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat, elle est également susceptible de ressurgir ultérieurement. Les raccordements mis en place pour un parc éolien prévoient généralement le branchement d'une ou plusieurs extensions futures.

Des imprécisions plus que des informations.

- Contours de la zone, imprécis : Tous les propriétaires de la zone envisagée n'ont pas signé de promesse de bail emphytéotique mais sa représentation n'a pas été ajustée.
- Raccordement envisagé, imprécis : Probablement vers St-Étienne-Cantalès alors que lors du CM du 02/10/2023, le même représentant de Vensolair avait répondu que probablement il se ferait vers Maurs avec une sortie des câbles par le sud de la zone pour rejoindre la route communale.
- Puissances des machines non précisées: Les promesses de baux emphytéotiques indiquent un loyer brut annuel de 4 000 €/MW et les indemnités à destination des collectivités (Grand-Figeac, communes, département) sont présentées dans le cas d'un « exemple » d'éoliennes de 5MW chacune, ce qui permet de faire miroiter des sommes importantes, à diviser par deux pour des éoliennes de 2,5 MW.
- Hauteur des machines non précisée : « au moins 180 m ». Donc peut-être 200 ou 240 m ?
- Emplacements des éoliennes non précisés,
- Aucune information ni documentation concernant les modifications de fiscalité, de primes et taxes des parcelles recevant des éoliennes et devenant « terrain bâti industriel », telles que Modification des droits de mutation, Perte de la PAC, Imposition et Prélèvements sur les revenus des éoliennes.
- Aucune mention, pour le budget des communes, de la prise en compte par l'état, des recettes de l'éolien (IFER) conduisant souvent à la réduction d'une valeur équivalente de la dotation DSR de Solidarité Rurale. (https://environnementdurable.org/documents/bulletin_Mun_Courcome.pdf?idU=2)

Nombreuses contre-vérités affichées, propagande des promoteurs: ce n'est pas sérieux !

- *Les éoliennes fonctionneraient entre 75 et 95% du temps :*
Chacun a pu observer que ce n'est vraiment pas le cas pour le parc de la Luzette
- *L'énergie éolienne n'est pas intermittente :* C'est un véritable scoop !
- *Le prix des biens immobiliers ne chuterait pas à proximité des éoliennes :*
À prix égal choisiriez-vous d'habiter à 1 km d'un parc éolien ou à 10 km ? Chacun peut aussi se renseigner auprès d'une agence immobilière plus crédible sur ce thème qu'un promoteur éolien. Selon la distance aux éoliennes, on observe une baisse de 20 % jusqu'à « invendable ».
- *Les éoliennes ne feraient pas de bruit et ne seraient pas gênantes pour les riverains:*
Que dire des innombrables témoignages en France et dans le monde entier ? Demandez aux habitants de la ferme de Fontbelle (La Luzette) dont les deux plus proches éoliennes sont à 700 et 900 m de leur maison.
- *Les éoliennes ne produiraient pas de trouble de la santé*
Pourtant ces troubles de la santé ont été reconnus par la Cour d'Appel de Toulouse le 8/7/2021 en condamnant un exploitant éolien à indemniser (128 000 €) un couple obligé de déménager pour faire cesser ses troubles de santé provoqués par la proximité d'éoliennes (la plus proche à 700 m et d'autres à 1300m).
Pourtant l'Académie Nationale de Médecine préconisait un éloignement sanitaire de 1500 m entre machines et habitations en 2006 quand la hauteur des éoliennes ne dépassait pas 100 mètres.
Pourtant les médecins allemands réunis en congrès en 2015, ont lancé une alerte.
Pourtant l'Allemagne a adopté depuis 2020 une distance minimale éolienne-habitation de 1 000 m.